

Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques d'inondation ?

C'est un document réglementaire de prévention des risques qui s'impose aux documents de planification (PLU, SCOT) et aux autorisations d'urbanisme.

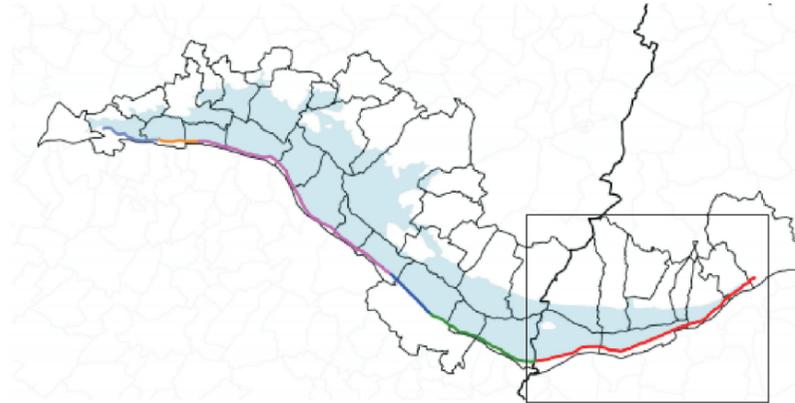
## Pourquoi un PPR ?

- Pour préserver les vies humaines
- Pour réduire la vulnérabilité du territoire
- Pour réduire le coût des dommages liés à une inondation qui est reporté in fine sur la collectivité

Le PPRI est un des outils de gestion du risque, :

- **information préventive de la population** : information des acquéreurs et des locataires, dossier d'information communal sur les risques majeurs.
- **protection** (réduction de l'aléa) : entretien et fiabilisation des digues, entretien du lit et des berges
- **gestion de crise** : prévision (Vigicrue), plan de surveillance des levées, plans communaux de sauvegarde, plans familiaux de mise en sécurité
- **prévention** (réduction de la vulnérabilité du territoire) maîtrise de l'urbanisation (PPRI, PLU...), réduction de la vulnérabilité de l'existant

## Le Val d'Authion :



Un grand val de 455km<sup>2</sup>  
Un val doté d'un système d'endiguement de 80km  
30 communes, environ 62 000 habitants protégés par le système d'endiguement

## Territoire concerné par le PPRI Authion en Indre-et-Loire

6 communes,  
Un peu plus de 6500 habitants protégés par 25 km de digue



Le préfet d'Indre-et-Loire a prescrit le 14 octobre 2016 la révision du PPRI du Val d'Authion, approuvé le 21 juin 2002.

## Pourquoi réviser le PPRI ?

La connaissance du risque a évolué depuis le PPRI approuvé en 2001 :

La connaissance de l'aléa s'est enrichie

- Données topographiques plus fines
- Recensement exhaustif des repères de crues
- Carte des hauteurs d'eau plus précise

Le phénomène lié à la rupture de digue est mieux pris en compte

La qualification de l'aléa inondation a évolué

- A partir d'une hauteur d'eau potentielle de 1m, l'aléa est qualifié de fort (au lieu de 2 m dans le PPRI de 2001)

Les textes liés à la prévention du risque ont évolué, notamment la réglementation sur les digues.